



**Procès-verbal de la 3^e assemblée publique
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 21 mars 2018 à 19 heures
au Centre de service de la STTR**

Personnes présentes :	M. Luc Tremblay	président
	Mme Maryse Bellemare	administratrice
	M. Claude Ferron	administrateur
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	M. François Bélisle	vice-président
	M. Antoine Poulin	administrateur et représentant des usagers du transport régulier
Personnes ressources :	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Gaëtan Leclerc	directeur du service de l'entretien
	Mme Caroline Cinq-Mars	directrice des services administratifs

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 3^e assemblée publique.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(19-18) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : Mme Valérie Renaud Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 21 février 2018

(20-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Bélisle
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 21 février 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 21 février 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 mars 2018

(21-18) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif précise le ou les sujets traités.

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 5 mars 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Comptes à payer

(22-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin
APPUYÉ DE : M. François Bélisle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 25324 à 25452 et les paiements directs 107 à 119 le tout couvrant la période du 6 au 28 février 2018, pour une somme totale de 862 930.81 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

6. Embauche de chauffeurs

(23-18) CONSIDÉRANT le besoin de remplacement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Bélisle
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit entériné, suite au processus de sélection, l'embauche de chauffeurs temporaires sur appel, selon l'ordre suivant :

1. Simon Aubry
2. Maxime Labelle
3. Alain Béland
4. Dario Lambert
5. Alexandru Rotaru

ADOPTÉE

7. Adoption du règlement 148-A (2017) modifiant le règlement 148 (2017) portant sur le programme des dépenses en immobilisations 2018 à 2022

(24-18) EN vertu des articles 132 à 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 148-A (2017) modifiant le règlement 148 (2017) portant sur le programme de dépenses en immobilisation de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) pour les années 2018 à 2022, soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉE

8. Mandat à la Société de transport de Montréal pour l'achat de cinq minibus au transport adapté 2019 à 2023

(25-18) ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun du Québec, soit la SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM), la SOCIETE DE TRANSPORT DE SHERBROOKE et LA SOCIETE DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIERES (ci-après les « STC »), désirent acquérir des minibus pour le transport adapté pour la période 2019 à 2023 (ci-après appelé le « Projet » ;

ATTENDU QUE ce Projet d'achat regroupé pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté pour la période 2019-2023 est prévu ou sous réserve d'acceptation au programme triennal d'immobilisation de la Société de transport de Trois-Rivières :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE mandater la STM à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Trois-Rivières, à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, l'acquisition de minibus pour le transport adapté 2019-2023.

DE mandater la STM, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

a) pour adjuger le ou les contrats, pour et au nom de la Société de transport de Trois-Rivières, pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté pour la période 2019 à 2023, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la Société de transport de Trois-Rivières ne dépasse pas 900 000 \$, incluant les taxes et les contingences;

b) pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;

DE mandater l'Association du transport urbain du Québec « l'ATUQ » pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus.

ADOPTÉE

9. Affaires diverses

Aucun sujet n'est traité à ce point d'ordre.

10. Période de questions

Mme Virginie Bouchard souhaiterait plus de service le dimanche matin et le dimanche soir.

Elle demande également la possibilité d'installer des prises USB dans les autobus pour charger les appareils mobiles

Elle souhaite aussi que le nouveau réseau permette aux gens qui demeurent dans le secteur Hamelin/Parent d'avoir une meilleure desserte vers le Carrefour Trois-Rivières-Ouest.

Mme Bouchard demande si des informations sont disponibles pour connaître le service d'autobus entre Trois-Rivières et Shawinigan.

M. Alexandre Lesmerises demande que le service d'autobus soit prolongé jusqu'à minuit les dimanches de la période estivale.

Mme Virginie Bouchard souhaite que le service d'autobus le soir soit prolongé en service de nuit.

11. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 18 avril 2018 à 19 h.

12. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. François Bélisle

APPUYÉ DE :

M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 14.

ADOPTÉE

M. Luc Tremblay
Président

M. Guy de Montigny,
Secrétaire corporatif